

APPEL A CANDIDATURE A UNE COMMISSION THEMATIQUE D'ETHNA

Mise à jour 03.07.2020 par D.M

COMMISSION « PLAIDOYER EN ETP »

I- OBJET DE L'APPEL A PARTICIPATION

Le présent appel à participation s'inscrit dans le cadre du Règlement Intérieur d'ETHNA approuvé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2020.

ETHNA recherche l'aide de ses adhérents pour participer aux travaux de la commission « **plaidoyer en ETP** ».

Les fruits de ces travaux seront disponibles auprès **des décideurs et institutionnels de l'organisation du système de santé en Nouvelle-Aquitaine** dans le but de **faciliter le déploiement de l'ETP**. Les livrables seront également mis à disposition des acteurs de l'ETP sur le site Internet d'ETHNA <https://ethna.net/>

II- MISSIONS DE LA COMMISSION THEMATIQUE

La commission thématique « **plaidoyer en ETP** » a pour objectif **de formuler tout document pour promouvoir l'ETP et l'engagement de l'utilisateur partenaire en ETP** ».

Pour bien fonctionner, la commission thématique sera pilotée par :

- **Delphine COURALET, Collège « Structures ressources » et administratrice**
- **Dominique MAROUBY, Collège « Structures ressources » et vice-président**

III- COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE

La commission thématique est réunie par le(s) pilote(s) de ladite commission à partir d'un appel à candidature envoyée aux adhérents d'ETHNA recrutés dans les collèges selon le sujet traité. Possibilité est donnée d'ouvrir à des personnalités qualifiées extérieures à ETHNA.

La décision du recrutement des membres sera prise par les pilotes en accord avec le bureau.

Pour cette commission, le groupe sera constitué de **6 à 8 membres (dont les co-pilotes) représentant les adhérents de tous les collèges d'ETHNA**.

IV- CALENDRIER ET CHARGE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Ce premier groupe de membres de cette commission thématique « plaidoyer » débutera ses travaux à la **rentrée de septembre 2020** et finalisera un premier livrable **au début de l'année 2021**.

Pour se faire, elle se réunira par visioconférence **mensuellement** selon un calendrier défini avec les membres du groupe.

APPEL A CANDIDATURE A UNE COMMISSION THEMATIQUE D'ETHNA

Mise à jour 03.07.2020 par D.M

V- INDEMNITÉS ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les contributions à cette commission thématique sont effectuées à titre bénévole, dans le cadre de la coopération avec ETHNA.

Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur dans le cas où une réunion en présentiel s'avèrerait indispensable.

VI- COMPÉTENCES RECHERCHÉES

Pour répondre aux objectifs fixés, la commission thématique doit être composée de personnes :

- Avec une force de proposition sur les sujets de l'ETP leur expérience ou leur formation.
- Ayant des aptitudes à travailler de façon collégiale et multidisciplinaire.

Il importe à ETHNA que les contributions apportées soient pertinentes et cela n'est pas obligatoirement lié à un niveau de diplôme. ETHNA privilégiera avant tout les compétences et l'expérience. Il est à noter que les savoirs sont complémentaires et non hiérarchiques.

VII- CANDIDATURE A LA COMMISSION THEMATIQUE

Merci d'envoyer votre candidature avec votre motivation à participer à la commission « **plaidoyer en ETP** » avant le :

Lundi 24 septembre par mail à contact@ethna.net en précisant le sujet de la commission

Tous autres documents utiles à argumenter votre candidature peuvent être envoyés.

Pour tout renseignement complémentaire : contact@ethna.net 06.98.02.74.23

ETHNA

Éducation Thérapeutique en Nouvelle-Aquitaine

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

RNA: W332022983 SIRET : 838 036 465 00014 APE 8690 F

6 rue Jules Guesde 33800 BORDEAUX

contact@ethna.net 06 98 02 74 23

APPEL A CANDIDATURE A UNE COMMISSION THEMATIQUE D'ETHNA

Mise à jour 03.07.2020 par D.M

<https://ethna.net/association>

VIII- EXTRAIT ISSU DU REGLEMENT INTERIEUR D'ETHNA – ADOPTE LE 12.05.2020

2.5. Commissions

Des commissions thématiques sont créées en tant que de besoin pour répondre à une mission précise.

2.5.1 Les commissions thématiques

Mission

Les commissions thématiques sont constituées pour aborder des thèmes concernant un ou plusieurs collèges selon le cas. La constitution et la durée de chaque commission thématique est décidée par le C.A.

Chaque commission thématique a pour objectif la conception en co-construction de réflexions ou de livrables dans un délai prévu à la création de ladite commission.

Création

A la demande d'un adhérent, un projet de commission peut être présenté au C.A, le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un constat tiré du contexte ou d'un besoin nécessitant un travail en commission
- L'orientation et les objectifs que l'on veut donner à la commission
- Les moyens que l'on va mettre en place (livrable, enquête...)

Tout adhérent souhaitant s'engager dans la création d'une nouvelle commission bénéficie de l'appui logistique et technique de l'association.

Composition

Les commissions thématiques sont pilotées par un adhérent à l'exception du président de l'association.

La mission du pilote d'une commission est de s'employer à conduire avec son équipe les objectifs validés par le C.A.

Elles comprennent trois types de membres :

- Les administrateurs émanant de tous les collèges concernés.
- Les adhérents souhaitant rejoindre la commission ou sollicités pour leurs compétences et / ou leur engagement sur le thème des travaux menés.
- Au cas par cas des personnalités expertes non adhérentes, à titre temporaire ou consultatif, dont l'appui est jugé nécessaire pour certains travaux.

La constitution d'une commission thématique est réalisée par appel à contribution dans les différents collèges de la plateforme d'ETHNA. Le pilote de la commission peut suggérer au C.A des personnalités expertes non adhérentes et coopter des membres selon leurs compétences. La candidature est adressée au pilote de la commission, sous la forme d'une motivation à apporter ses compétences sur le sujet donné. Le nombre de membres d'une commission varie selon la nécessité des travaux menés.

La commission constituée reste ouverte à tout moment aux adhérents de l'association qui souhaiteraient s'y impliquer et dont les apports seraient utiles dans l'avancement des travaux.

Modalités

Les commissions thématiques sont appelées à siéger par tous moyens en distanciel ou présentiel. A l'issue du délai prévu, les livrables sont examinés par l'ensemble de la commission qui les ont produits.

Les documents sont adoptés par les membres et ensuite transmis au comité de relecteurs experts s'il existe.

Faire partie d'une commission signifie vouloir s'y impliquer avec assiduité. C'est pourquoi un membre d'une commission s'engage dans la durée de la vie de la commission thématique à suivre les réflexions du groupe et y apporter ses contributions.

Un membre peut à tout moment quitter la commission. Il doit cependant au préalable en informer le président de la commission par écrit.

2.5.2. Comité de relecteurs experts

Un comité de relecteurs experts peut être institué pour accompagner la production de livrables créés par les commissions thématiques.

Mission

Le comité de relecteurs experts a pour objectif d'analyser les livrables établis par les commissions thématiques et de délivrer un avis consultatif auprès des membres de la commission thématique correspondante.

APPEL A CANDIDATURE A UNE COMMISSION THEMATIQUE D'ETHNA

Mise à jour 03.07.2020 par D.M

Composition

Ce comité est identifié pour un sujet donné de commission thématique et sa composition varie selon les compétences requises.

La constitution du comité de relecteurs experts est proposée aux membres du bureau d'ETHNA par le pilote de la commission thématique à partir d'une liste de personnalités qualifiées préalablement établie et basé sur leurs compétences et / ou leur engagement sur le thème des travaux menés.

Le comité de relecteurs experts comprend deux types de membres :

- Adhérents d'ETHNA, dont des administrateurs d'ETHNA
- Personnalités expertes non adhérentes à ETHNA

Les personnes participant aux commissions thématiques n'ont pas vocation à être membre du comité de relecteurs experts lié, ou sinon au titre de rapporteur.

Modalités

Le comité de relecteurs experts est appelé à siéger par tous moyens en distanciel ou présentiel.

Il examine les livrables et exprime son avis avec ou sans réserve sur le fond, et/ou sur la forme. Le cas échéant, il peut formuler des recommandations à la commission thématique qui en prend acte et débat du niveau d'intégration des remarques du comité de relecteurs experts.

2.5.3 Finalisation des travaux de commission

Une fois finalisé, les livrables sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration où ils font l'objet d'un vote à la majorité simple.

Les documents travaillés restent confidentiels aux membres de la commission thématique et du comité de relecteurs experts d'ETHNA.

Leur diffusion ne sera faite qu'après l'approbation par le Conseil d'Administration. Une fois adopté, les livrables sont transmis à l'ARS NA pour information. Ils sont ensuite disponibles auprès des adhérents et/ou du grand-public.